



Association Agréée de sécurité civile

www.ffss.fr

Pôle Glisse – Impasse de la Savane, 40130 CAPBRETON - Téléphone: 06 71 32 58 50

Mail : sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com - <http://www.cefssa40.com>

DEMANDE INSCRIPTION BNSSA 2023/2024

L'inscription sera confirmée après étude de votre dossier COMPLET, versement de l'acompte et validation des tests d'entrée. Un email de confirmation vous sera envoyé.

IDENTITE du participant		
Nom :	Prénom :	Sexe : M - F
Date de naissance :	lieu de naissance :	
Adresse :		
Ville + CP :	Portable :	
E-mail :	Profession :	
Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et coordonnées téléphoniques) :		
IDENTITE de l'organisme payeur à remplir si besoin (dénomination, adresse)		

PLANNING
TESTS d'ENTREE : 06 Octobre 2023, 19h30-21h, piscine AQUAE /Dax (Infos : https://cefssa40.com/bnssa-formation/)
Entraînements : Tous les vendredis de 19h30-21h00 du 13 Octobre 2023 au 15 Mars 2024 inclus hors vacances scolaires, piscine AQUAE/Dax.
Journée théorie (obligatoire) : Lundi 19 Février 2024.
<u>NOUVEAUTES : 4 à 6 Entraînements OCEAN entre Janvier et Mars, selon planning fourni par le club et météo.</u>
Dates d'examen :
Samedi 02 Mars 2024, BNSSA recyclage.
Samedi 16 Mars 2024, BNSSA initial



Association Agréée de sécurité civile

www.ffsr.fr

Pôle Glisse – Impasse de la Savane, 40130 CAPBRETON - Téléphone: 06 71 32 58 50

Mail : sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com - <http://www.cefssa40.com>

Prérequis pour l'examen : avoir 17 ans et être titulaire du PSE1, à jour de son recyclage

TARIF BNSSA Le règlement complet devra être fait au plus tard le 1^{er} jour de la formation.

TARIF de la formation BNSSA seule - Financement personnel : **300 euros**

Acompte à verser avec le dossier :

130 euros

(Rendu en cas d'échec au test d'entrée)

(un acompte n'est pas remboursable, sauf en cas d'échec au test d'entrée en formation BNSSA)

AUTRES FORMULES AU CHOIX Le règlement devra être fait au plus tard le 1^{er} jour de la formation.

FORMATION SECOURISME - Financement personnel

PSE1 250 euros

PSE2 250 euros

Acompte formation initiale..... 130 euros

Recyclage PSE1 / PSE2 60 euros

BNSSA RECYCLAGE- Financement personnel

Recyclage pour licenciés FFSS : 60 euros

Recyclage pour les NON licenciés FFSS : 80 euros

Recyclage et Entraînement : 150 euros

BNSSA –SECOURISME - Prise en charge par un financeur (OPCO, Pôle emploi, CPF) :

Si utilisation du CPF pour les formations éligibles, frais de dossier en sus, à la charge de l'apprenant :

40 euros

Formation BNSSA 330 euros

PSE1 270 euros

PSE2 270 euros

Recyclage BNSSA pour licenciés FFSS : 65 euros

Recyclage BNSSA pour les NON licenciés FFSS : 90 euros

Recyclage PSE 1 ou PSE 2 70 euros

PASSATION EXAMEN BNSSA en formation dans un autre club agréé

Passation de l'examen 65 euros, attestation de formation au BNSSA obligatoire à fournir – voir avec le club formateur

Sous réserve de places disponibles.



Association Agréée de sécurité civile

www.ffsr.fr

Pôle Glisse – Impasse de la Savane, 40130 CAPBRETON - Téléphone: 06 71 32 58 50

Mail : sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com - <http://www.cefssa40.com>

IDENTITE du responsable à remplir si candidat mineur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville + CP :

Portable :

E-mail :

J'autorise mon enfant à suivre la formation BNSSA et à être présenté par le club à l'examen du BNSSA.

En cas d'accident, les responsables du club s'efforcent de prévenir le responsable légal dans les plus brefs délais.

Diplômes, brevets sportifs, brevets de secourisme

Liste des diplômes, date d'obtention et date de formation continue

(joindre une copie des diplômes de secourisme)..

.....
.....
.....

Règlementation Sanitaire

Je soussigné(e), (nom, prénom)

- Ne pas me présenter à l'entraînement en cas de contact avec une personne déclarée COVID, ou en cas de symptômes
- **Autoriser le contact entre les encadrants, et mon enfant ou moi-même, en cas de nécessité (assistance ou sauvetage).**
- **Se conformer aux règles sanitaires en vigueur**

Droit à l'image

J'autorise l'association Capbreton Sauveteur Côtier à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur support papier, internet ou vidéo, pour la présentation ou l'illustration des activités du club,

Oui

Non



Association Agréée de sécurité civile

www.ffsr.fr

Pôle Glisse – Impasse de la Savane, 40130 CAPBRETON - Téléphone: 06 71 32 58 50

Mail : sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com - <http://www.cefssa40.com>

**PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE**

- Certificat médical de moins de 3 mois (de non contre-indication à la pratique de la natation, des activités de sauvetage et de secourisme)
- Brevets de secourisme (initial et formation continue)
- Copie recto verso de la carte nationale d'identité

ATTENTION : UN CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE SELON LE MODELE JOINT EN ANNEXE SERA A FOURNIR POUR L'EXAMEN DU BNSSA ET DATANT DE MOINS DE 3 MOIS

L'inscription est à régler au démarrage de la formation. Il ne sera effectué aucun remboursement si le participant stoppe sa participation en cours de formation. Tous les cours non suivis sont perdus. L'acompte ne sera pas remboursé même en cas d'absence. Le restant dû sera réglé le 1^{er} jour de la formation, à l'issue des tests d'entrée.

En cas de confinement ou de fermeture des piscines pour quelque raison que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement. Une reprogrammation sera proposée aux participants.

A _____ le / /

Signature

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »



Association Agréée de sécurité civile www.ffsr.fr

Pôle Glisse – Impasse de la Savane, 40130 CAPBRETON - Téléphone: 06 71 32 58 50
Mail : sauvetage.cotier.capbreton@gmail.com - <http://www.cefssa40.com>

Certificat médical BNSSA

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de dépôt du dossier et est exigé pour tout candidat au BNSSA ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M. et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A, le
(Signature et cachet du médecin)